

ses remarques, comme il l'a fait,—il aurait dû préparer un rapport de minorité et prévenir le comité de son intention. Je me rappelle bien que mon honorable ami nous avait prévenus qu'il exprimerait son dissentiment, mais je n'aurais pas cru que ses remarques prendraient la forme d'une motion nous mettant dans l'alternative d'adopter ou de rejeter cet article.

Ce bill est compliqué, et, pendant qu'il fut à l'étude, nous eûmes les services du secrétaire légiste de cette Chambre et des aviseurs légaux des divers ministères...

L'honorable M. BEIQUE: Le secrétaire légiste pendant deux ou trois jours.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne me rappelle pas que depuis des années, on ait eu pour d'autres mesures présentées en cette Chambre des services d'autant de spécialistes que pour celle-ci.

Les clauses de ce bill sont en grande partie solidaires les unes des autres; si vous en retranchez une, l'édifice s'écroule. Et, le moins que je puisse dire, c'est que je serai grandement désappointé, s'il faut que tout le temps passé à travailler sur cette question la semaine dernière, à partir d'une heure matinale dans la journée jusqu'à une heure avancée de la nuit, ait été du temps perdu, et que les considérations de sentiment prévalent jusqu'au point de faire retrancher cet article, réduisant ainsi à néant tout le travail des spécialistes.

Je ne donne là libre cours qu'à mes impressions personnelles à ce sujet; il me semble que lorsque des membres de cette Chambre donnent toute leur attention à un pareil problème, ils ont droit de s'attendre à quelque considération de la part de leurs collègues et à leur appui. Il est toujours facile pour les honorables messieurs qui n'ont pas étudié cette question à fond de venir sans crier gare déclarer qu'ils ne partagent pas les opinions du comité. Il n'est pas de la nature humaine probablement de considérer qu'on a laissé brûler l'huile aux heures de la nuit en étudiant la solution de ces problèmes. S'il s'agissait d'une mesure irrémédiable à laquelle il n'y aurait plus moyen de toucher dans l'avenir, je pense que le cas du comité serait bien plus désespéré; mais, sans avoir pris parti pour ou contre le principe en jeu,—et je dois ici déclarer que mes sympathies vont aux vues exprimées par l'honorable représentant d'Edmonton,—du moment que j'apprends qu'en mon absence les membres du comité avaient adopté un autre point de vue sur le sujet, je m'empressai, sans y être forcé, de donner mon assentiment au rapport qu'on avait préparé.

C'est bien mon avis que nous devons aux membres du comité qui a peiné de bonne

heure le matin et tard le soir à rédiger un rapport et à préparer un projet de loi qui, d'après moi, est un travail des mieux faits sur le sujet, et un travail qui leur fait honneur, nous leur devons, dis-je, d'adopter leur rapport et de ne pas rendre inutile tout leur travail.

L'honorable M. CASGRAIN: J'allais proposer d'adopter le rapport du comité; les membres de ce comité étaient bien mieux renseignés que nous ne pouvons l'être; et, si nous avons confiance en eux, c'est notre devoir d'adopter leur rapport.

L'honorable M. DANDURAND: Avant que le Président ne lève la séance, je tiens à rappeler à mon honorable ami que lorsque j'entrai dans le comité, ce fut à titre de représentant du Gouvernement. Mon honorable ami n'est pas sans savoir que je n'ai pas mes coudées franches. Ce matin j'ai reçu une lettre du ministre en charge de ce bill, m'informant que le Gouvernement, à la Chambre des Communes, ne pouvait renoncer au principe de l'assurance. Comment me serait-il possible, à moi le leader du Gouvernement en cette Chambre, de faire autre chose que d'exposer les vues du Gouvernement?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Si mon honorable ami s'était exprimé en ces termes au comité, nous n'aurions pas travaillé sur cette clause des heures et des journées entières comme nous l'avons fait.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami n'a pas oublié que, lorsque j'entrepris de représenter le Gouvernement en cette Chambre, je déclarai que je ne reconnaissais ni partisans ni adversaires, mais que je regardais le Sénat comme un corps absolument libre, ayant le droit de modifier les bills qui lui étaient transmis de l'autre Chambre; d'autre part, m'efforçant d'être logique et de suivre une ligne de conduite nettement conforme à ce qui est de mon devoir, je suppose qu'il m'incombe aussi, tant qu'il y aura ici un représentant du Gouvernement, d'exposer les vues de ce Gouvernement. N'est-il possible de suivre deux directions en exposant les vues du Gouvernement? Après avoir donné des explications au sujet d'un bill et avoir exposé les vues du Gouvernement, je m'efforce ensuite de laisser chacun de mes honorables collègues siégeant de ce côté-ci de la Chambre libre d'agir comme il l'entend. Depuis que j'occupe ce poste, j'ai toujours refusé de reconnaître ou de tolérer l'action d'un questeur représentant mes vues dans cette Chambre.